

Situation économique au 2^e trimestre 2023 :

Avis de tempête

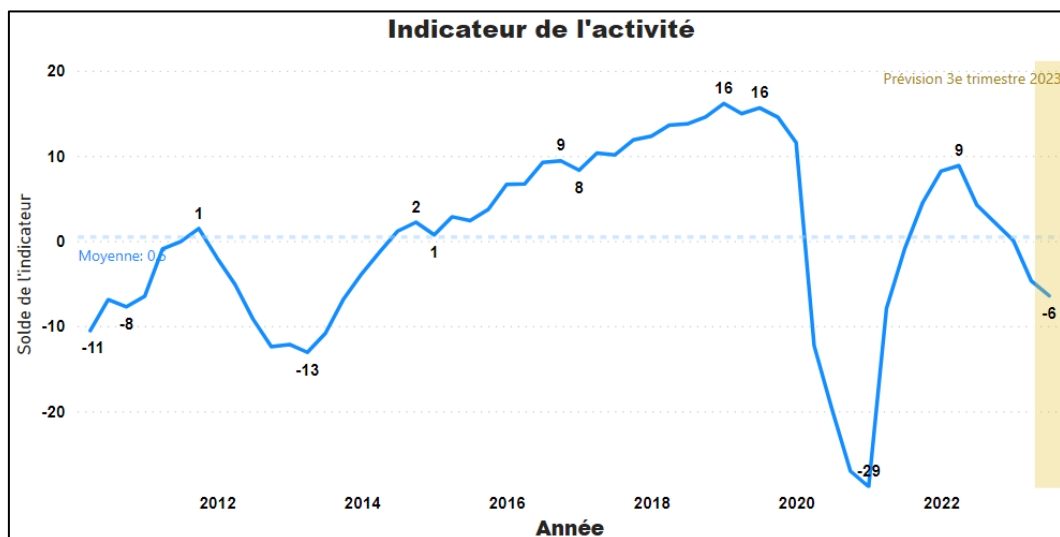


7 août 2023

Comme chaque trimestre, la Chambre des Métiers a pris le pouls de l'Artisanat dans le cadre de son enquête de conjoncture.

Les entreprises interrogées indiquent que le ralentissement économique se poursuit. Pour l'Artisanat pris dans son ensemble, l'indicateur de l'activité continue de baisser fortement au 2^e trimestre 2023 et les chefs d'entreprises prévoient un nouveau recul à court terme. Bien qu'il y ait des disparités d'un secteur à l'autre, il apparaît clairement que la crise du logement se répercute maintenant sur les entreprises. Il n'est guère surprenant que le secteur de la construction se trouve aux prises avec une crise historique dont les premières manifestations sont apparues au courant de l'année 2022. Pour essayer de pallier cette crise qui risque d'entraîner des répercussions néfastes pour les entreprises et leurs salariés, le Gouvernement a mis sur la table un plan de 13 mesures portant sur un montant de 150 millions d'euros pour faciliter l'accès au logement et soutenir le secteur de la construction. Cependant, la Chambre des Métiers estime que ces mesures, bien que louables, manquent de précision et sont très largement insuffisantes pour compenser la baisse en matière d'investissements privés.

Par ailleurs, selon ses estimations, cette crise du logement aurait un impact négatif sur les finances publiques via un déchet fiscal et des dépenses supplémentaires (indemnités de chômage) de l'ordre de 300 millions d'euros rien que pour l'année 2023. Ainsi, elle demande au Gouvernement d'actionner tous les leviers à sa disposition pour encourager les investissements dans la pierre et redonner une perspective aux 4.000 entreprises de la filière. En outre, une chute drastique de la production aura à moyen terme des conséquences dramatiques sur le marché du logement et sur l'attractivité économique du Luxembourg.



Graphique 1 : Historique et prévision de l'indicateur de l'activité du secteur de l'Artisanat¹, Moyenne sur la période de référence affichée, 2008-2023

Le graphique ci-dessus montre l'envergure historique que la crise sanitaire a eu sur l'activité de l'Artisanat à partir du 1^{er} trimestre 2020. En l'espace de 5 trimestres, l'indicateur de l'activité est tombé de +12 à -29 points, soit une chute de 41 points. Après le creux de la vague, qui a été atteint au 1^{er} trimestre 2021, l'Artisanat a pu quelque peu sortir la tête hors de l'eau. Néanmoins, cette relance a été perturbée par les externalités

¹ Le graphique représente le solde des réponses positives et négatives, lissé à l'aide d'une moyenne mobile sur 4 trimestres ; en d'autres termes, le solde exprime la différence entre le pourcentage de chefs d'entreprise déclarant une hausse de l'activité et ceux constatant une baisse.

négligentes de la pandémie, telles que les interruptions des chaînes d'approvisionnement et les perturbations causées par la hausse des infections chez les salariés. De manière conjointe avec la crise énergétique survenue au début du conflit en Ukraine, l'ensemble de ces événements a entraîné une hausse fulgurante du taux d'inflation à laquelle la Banque Centrale Européenne (BCE) a dû réagir en augmentant les taux d'intérêts directs à un rythme historiquement élevé. Ce contexte difficile crée un climat d'incertitude généralisé qui pèse également sur le moral des consommateurs et des investisseurs.

Le graphique précédent montre que l'indicateur de l'activité de l'Artisanat a fortement baissé depuis le 2^e trimestre 2022. Ainsi, il se trouve à un niveau de -5 points au 2^e trimestre 2023, et les chefs d'entreprises prévoient une nouvelle baisse de 2 points au cours du 3^e trimestre, ce qui équivaut à un recul de l'activité dans l'Artisanat.

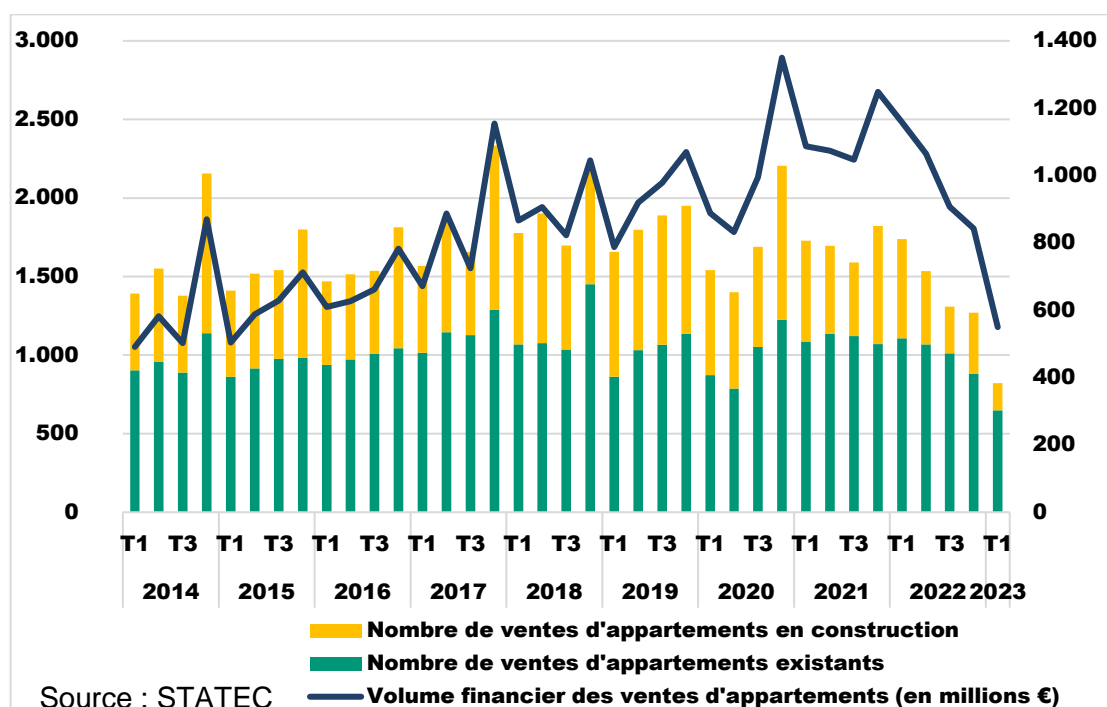
Cette appréciation générale de la situation économique de l'Artisanat, au sein duquel la construction occupe un poids très important, masque toutefois des **évolutions divergentes au sein des différents secteurs** (cf. chapitre 2).

1. Le secteur de la construction confronté à une crise historique

1.1. Les hausses du taux d'intérêt directeur de la BCE font pression sur la demande

Depuis 2020, les entreprises de construction sont confrontées à un environnement marqué par une succession de crises, à commencer par la pandémie, suivie de la perturbation des chaînes logistiques, une explosion des coûts et maintenant une augmentation des taux d'intérêts, impactant de manière significative les investissements privés dans le logement, tant du côté des acquéreurs occupants que des investisseurs.

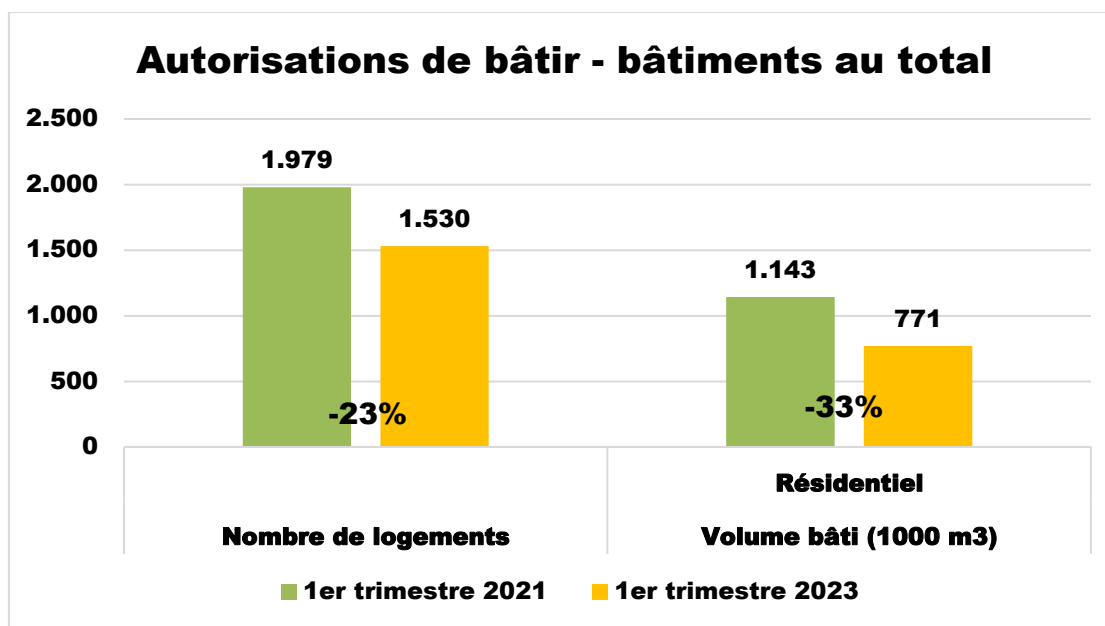
Le graphique ci-dessous montre que sur un an, les ventes d'appartements neufs ont chuté de 72 % au 1^{er} trimestre 2023, avec un volume financier qui se trouve au ralenti, passant de 1.249 millions au 4^e trimestre 2021 à 550 millions au 1^{er} trimestre 2023.



Graphique 2 : Nombre d'actes et volume financier des ventes d'appartements, 2014-2023

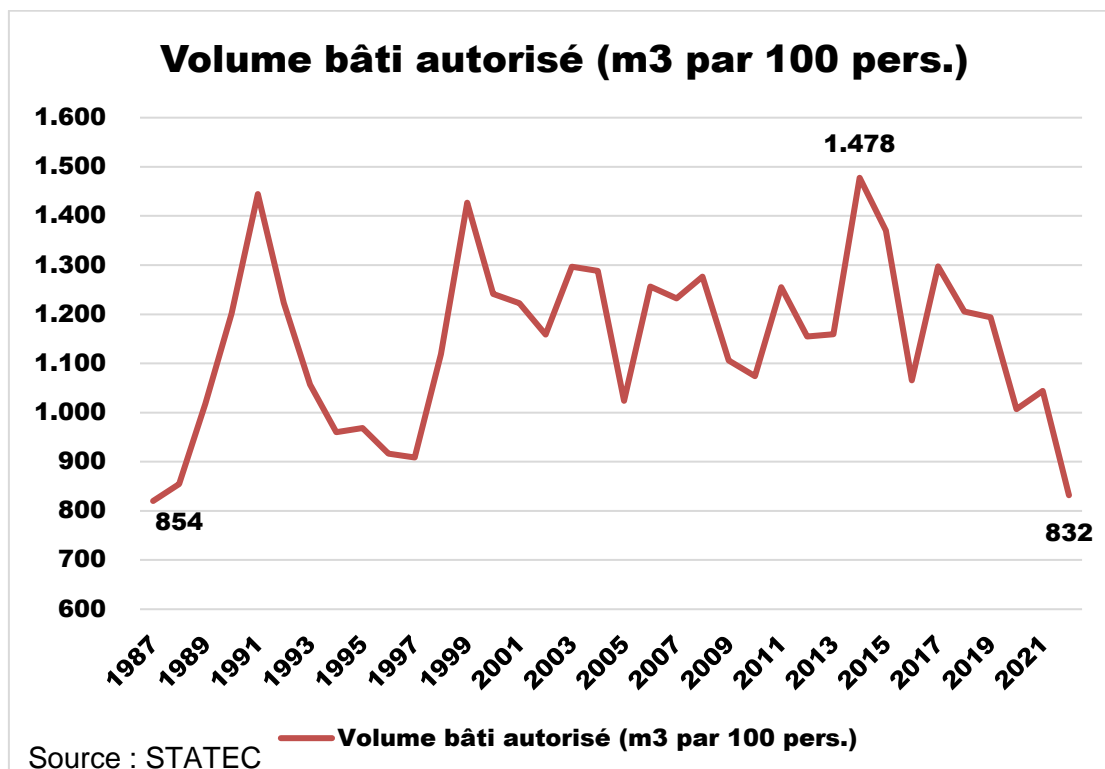
Les autorisations de bâtir constituent dans ce sens un indicateur précurseur démontrant que le marché du logement est sur la voie du repli. En guise d'exemple, le

volume bâti autorisé dans le domaine résidentiel lors du 1^{er} trimestre 2023 a diminué de 33% par rapport à la même période de l'année 2021.



Graphique 3 : Evolution des autorisations de bâtir, 2021-2023

Entre 2021 et 2022, le volume bâti autorisé calculé en fonction de la population a chuté de 33% pour atteindre son plus faible niveau depuis 1987. Lors de la dernière année, seulement 832 m3 par 100 habitants ont été autorisés, tandis qu'en 2014 le volume autorisé s'établissait à 1.478 m3 par 100 habitants. Vu les tensions historiques sur le marché du logement, cet effondrement aura à moyen terme des conséquences néfastes sur l'offre de logements ainsi que sur l'attractivité économique du Luxembourg.



Graphique 4 : Volume bâti autorisé par rapport à la population (m3 par 100 pers.), 1987-2021

1.2. Impact certain sur les finances publiques et le marché du logement

Suite à la baisse significative du volume de logements autorisés, évolution qui s'est poursuivie sur le 1^{er} semestre 2023, les organisations de l'Artisanat avaient estimées en décembre 2022 que pour la seule année 2023, la production de logements achevés devrait diminuer d'environ 1.500 logements.

Cette contraction n'aura pas uniquement un impact massif sur le chiffre d'affaires de la filière, mais aussi sur les finances publiques.

Pour pallier le choc qui suivra sur l'emploi, la Fédération des Entrepreneurs de Construction et le Groupement des Entrepreneurs ont contacté les syndicats en vue de la signature d'un plan sectoriel de maintien de l'emploi et ce dans l'intérêt principal des salariés du secteur au cas où la situation se dégraderait encore davantage après les congés collectifs.

La Chambre des Métiers a quant à elle réalisé une étude estimant l'impact de cette non-réalisation significative de logements sur les différents métiers du secteur de la construction et sur les finances publiques. Elle montre qu'environ 4.600 emplois seraient menacés dans la construction (tous métiers confondus), représentant 8,6 % de l'emploi de ce secteur.

Par ailleurs, la réduction massive du chiffre d'affaires devrait avoir pour conséquence une baisse des rentrées fiscales au titre des droits d'enregistrement (environ 60 millions d'euros) et de la TVA (environ 132 millions d'euros), sommes auxquelles il faut également ajouter le coût de l'indemnisation du chômage estimé à 109 millions d'euros. Les finances publiques seraient dès lors confrontées, en ne prenant en compte que ces trois effets directs, à un coût total de 300 millions d'euros en 2023. Cet impact n'inclut pas les effets indirects sur d'autres secteurs économiques.

1.3. Implémentation concrète et rapide du paquet de la « Task Force Logement », à compléter par des mesures « investisseurs » fortes

Face à cette crise planant sur le secteur de la construction, le Gouvernement a mis en place, plus que 4 mois après les cris d'alarme de la Chambre des Métiers, une Task Force qui a présenté en date du 20 juin 2023, un plan de 13 mesures portant sur un montant de 150 millions d'euros. L'objectif de celui-ci étant de faciliter l'accès au logement et de soutenir le secteur de la construction.

Selon la Chambre des Métiers, les mesures récemment prises par le Gouvernement sont certes louables, mais manquent de précision et sont très largement insuffisantes pour compenser les investissements privés défaillants.

C'est pour cela que les organisations artisanales lancent un appel d'urgence au Gouvernement d'actionner tous les leviers à sa disposition pour encourager les investissements dans la pierre et de redonner une perspective aux 4.000 entreprises de la filière.

Dans ce contexte, la Chambre des Métiers est d'avis qu'une faiblesse majeure des mesures mises sur la table est l'absence d'une « roadmap » impliquant un follow-up ministériel conséquent de chacune de ces mesures. La « Task Force » ayant décidé que chaque ministère serait responsable pour le suivi des mesures planifiées dans son ressort spécifique, la Chambre des Métiers regrette le manque de « leadership », et donc de coordination générale, dans la mise en œuvre globale de ce paquet.

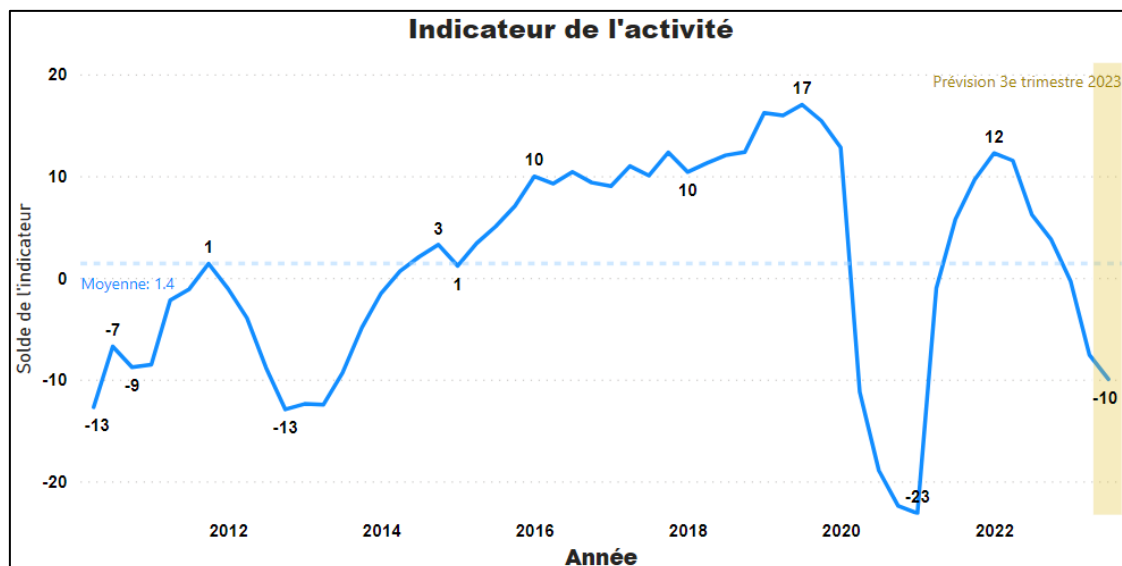
Parmi les mesures envisageables figurent une mise sur le marché accélérée de projets d'investissements étatiques et communaux, ainsi qu'une dynamisation des rénovations énergétiques, notamment au sein du parc immobilier public. Etant donné la mise en

concurrence d'un grand nombre d'entreprises à la recherche de marchés, les soumissionnaires publics pourront réaliser leurs projets à des prix très concurrentiels. L'Artisanat encourage l'Etat et les communes à concrétiser la réalisation effective de leurs projets programmés pour les années à venir, et ce dès maintenant.

En considérant d'une part le risque de pertes d'emplois susceptibles de conduire à une réduction de la capacité de production de la construction et de freiner durablement le développement économique de notre pays et d'autre part, les effets négatifs d'une activité en berne sur les finances publiques, la Chambre des Métiers réitère son appel au Gouvernement en faveur de mesures fortes pour rendre attractif l'investissement « dans la pierre ». L'Artisanat est d'avis que le Gouvernement devra décider au plus vite un nouveau paquet de mesures temporaires telles que notamment l'abolition des frais d'enregistrement sur la quote-part de la construction déjà réalisée, ou encore reconsidérer la baisse de l'amortissement accéléré et assurer le maintien du statu quo sur le rendement maximal du capital investi dans le cadre du bail à loyer.

2. Evolution conjoncturelle des différents groupes de métiers

2.1. Construction



Graphique 5 : Historique et prévision de l'indicateur de l'activité du secteur de la construction, 2007-2023

Après avoir atteint un pic au 1^{er} trimestre 2022, l'indicateur de l'activité de la construction a commencé à baisser de façon continue, indiquant un réel risque d'une crise économique à laquelle le secteur serait confronté dans un futur proche et dont l'envergure commence à se dessiner à travers les indicateurs précurseurs (p.ex. volume bâti autorisé). Entre le 1^{er} trimestre 2022 et le 2^e trimestre 2023, l'indicateur chute de 20 points.

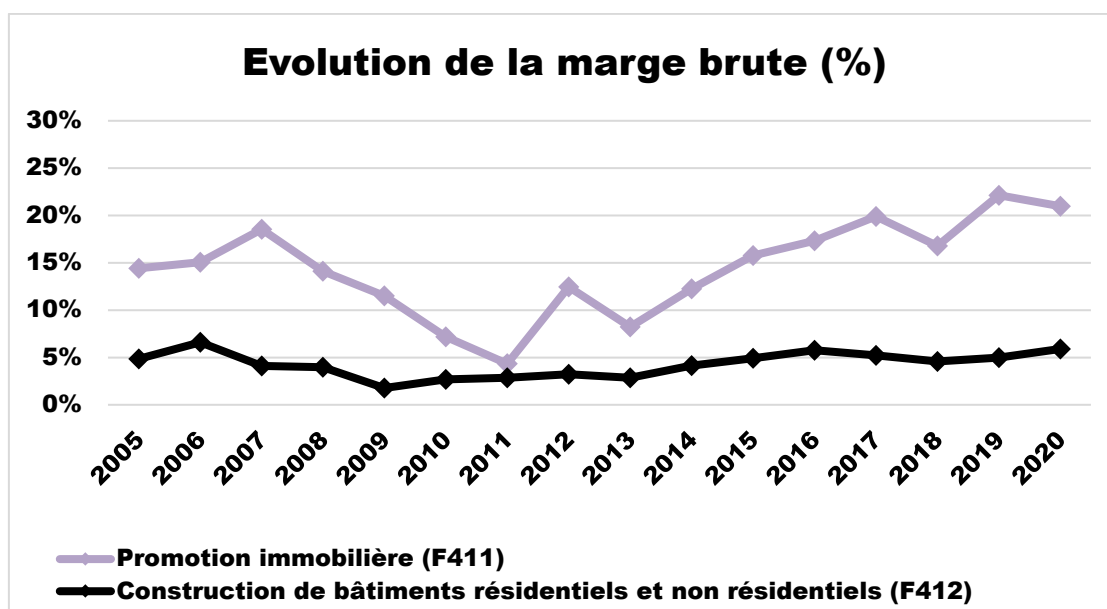
Par ailleurs, les chefs d'entreprise prévoient une nouvelle diminution de l'indicateur de l'activité de l'ordre de 3 points sur le 3^e trimestre 2023 pour se retrouver à un niveau de -10 points. En faisant abstraction de la crise sanitaire, il faut déjà remonter au 2^e trimestre 2013 pour trouver un niveau inférieur de l'indicateur de l'activité.

Vu l'envergure de la crise du logement, l'activité future risque de diminuer encore davantage. Le carnet de commandes recule de près de 2 mois entre le 2^e trimestre 2022 et le 2^e trimestre 2023 (6 mois), signe indéniable d'un affaiblissement de la demande. Il faut préciser en outre que le carnet de commandes ne comprend pas seulement des commandes fermes, mais également des offres ou devis adressés aux clients.

Plusieurs organismes comme le STATEC ou Creditreform ont confirmé la hausse du nombre de faillites dans le secteur de la construction. A l'opposé de ces organisations, la Chambre des Métiers ne considère cependant que les entreprises artisanales, ne prenant ainsi pas en compte les promoteurs immobiliers. Pourtant, le constat reste le même : le nombre de faillites dans la construction artisanale augmente de 58% entre le 1^{er} semestre 2022 (31 faillites) et le 1^{er} semestre 2023 (49 faillites).

Malgré le paquet de mesures annoncé le 20 juin 2023, le risque qu'une partie non négligeable des entreprises se retrouve à partir de la deuxième moitié de l'année dans une situation de sureffectif devient de plus en plus probable. Seraient tout d'abord à risque les 49% des entreprises n'ayant qu'un carnet de commandes inférieur à 3 mois.

Si d'aucuns pensent que le secteur de la construction a engrangé des marges plantureuses au courant des dernières années, ils font abstraction d'une réalité renvoyant une image beaucoup plus sobre. Ainsi, plus récemment, l'Autorité de la Concurrence a analysé que l'excédent brut d'exploitation (EBE) des promoteurs immobiliers s'est vu multiplié par 8 (+ 791%) entre 2010 et 2020. Or, ce n'est pas le cas pour les autres sous-secteurs de la construction.



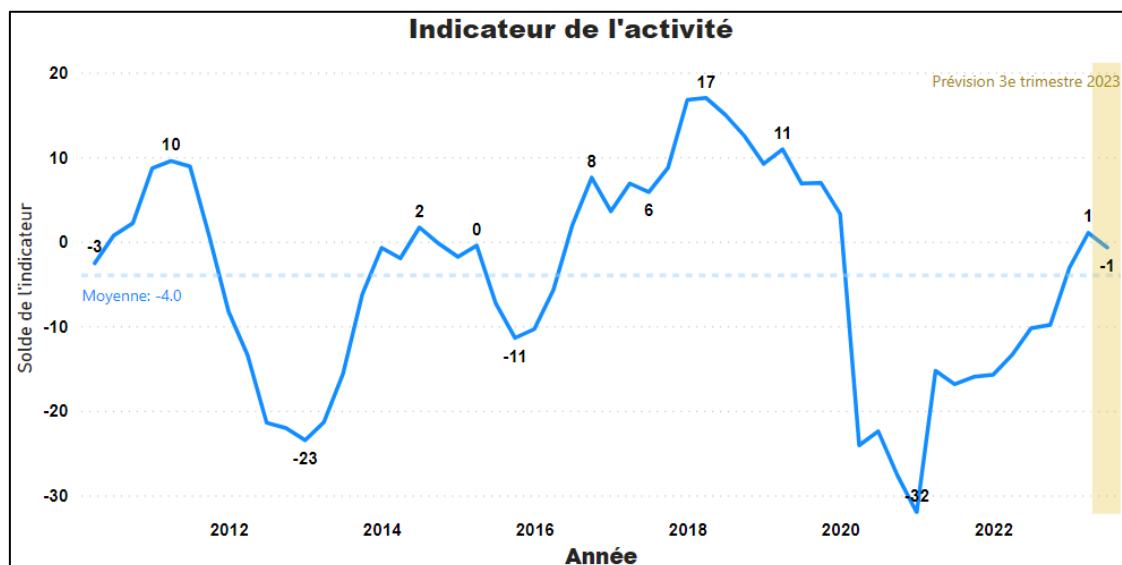
Graphique 6 : Evolution de la marge brut (excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires), 2005-2020

Pour se tenir aux faits et rien qu'aux faits, deux observations majeures sont à mettre en évidence, confirmant la distinction sans équivoque du secteur de la promotion immobilière par rapport au secteur de la construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels :

- Au cours de la période 2015-2020, la **marge brute moyenne** enregistrée par le secteur de la promotion immobilière fût de 15,4% alors que celle du secteur de la construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels, significativement plus basse, s'élève à 4,8%.
- Une différence notable est à souligner entre les deux sous-secteurs, à savoir la **tendance** suivie par l'évolution de la marge brute au cours de la même période. D'un côté, le secteur de la promotion immobilière a connu une volatilité plus importante avec une baisse de marge abrupte entre 2007 et 2011 (crise bancaire), suivi d'une importante remontée haussière en dents de scie jusqu'à 2020. D'un autre côté, le secteur de la construction de bâtiments a quant à lui observé une marge brute relativement constante autour des 5% tout au long de la période.

Rien que ces quelques données montrent que beaucoup d'entreprises ne disposent pas des moyens financiers pour maintenir à terme leurs effectifs suite à une baisse significative de la demande.

2.2. Mécanique

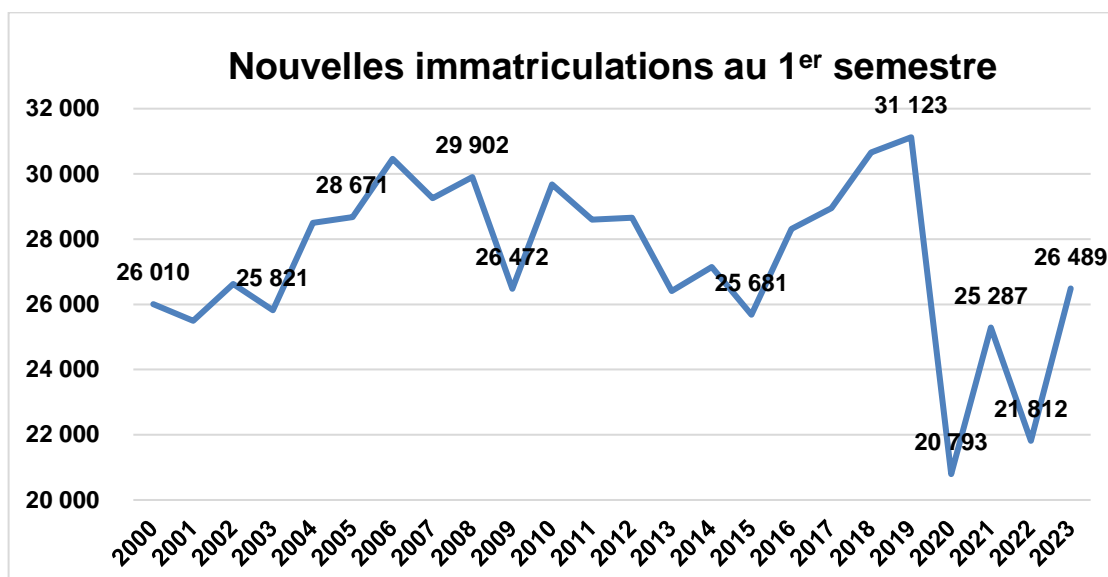


Graphique 7 : Historique et prévision de l'indicateur de l'activité du secteur de la mécanique, 2007-2023

Selon les résultats de l'indicateur de l'activité, le secteur de la mécanique semble se redresser très lentement en « revenant de très loin ». Or, malgré l'augmentation de l'indicateur au 2^e trimestre 2023, il reste avec un niveau d'un point bien en-dessous du niveau qu'il a connu avant la crise sanitaire. Indéniablement, la branche rencontre encore et toujours des difficultés à retrouver ses marques.

Même si les résultats se sont améliorés, le contexte inflationniste et les perspectives conjoncturelles défavorables pèsent toujours sur le climat des affaires de ce secteur. Rappelons que celui-ci se compose du secteur de l'automobile et des ateliers mécaniques. Alors que le secteur a été touché par une pénurie de matériel, ainsi que par l'augmentation des prix de l'énergie et des frais de personnel au cours des derniers trimestres, la situation tend à se normaliser en ce qui concerne la livraison de véhicules.

Il est cependant utile de noter que les concessionnaires automobiles et agricoles connaissent toujours des délais d'attente très hétérogènes en fonction des marques et des modèles. Or, avec 26.489 immatriculations de voitures neuves lors du 1^{er} semestre 2023, ce nombre a augmenté de 21% comparé à la même période de l'année 2022. Il reste toutefois encore de 15 % inférieur au niveau du 1^{er} semestre 2019, lorsque 31.123 voitures neuves ont été immatriculées (source : STATEC).

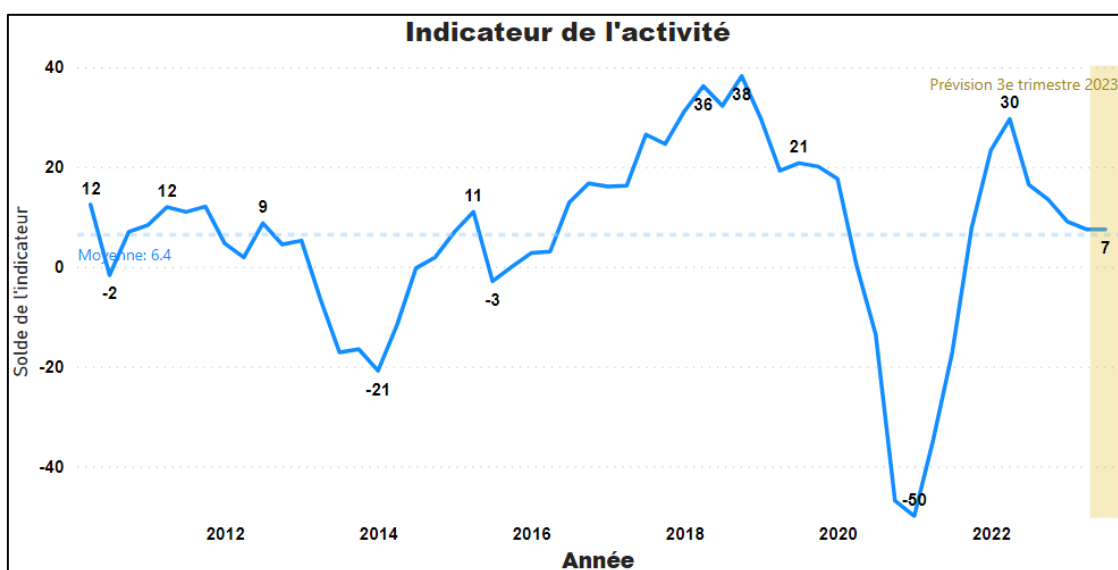


Graphique 8 : Nouvelles immatriculations de voitures particulières et voitures à usage mixte neuves, 2000-2023

Les prévisions des chefs d'entreprises indiquent une légère baisse de l'activité au 3^e trimestre 2023. Si une certaine hésitation quant au choix de la motorisation adaptée à leurs besoins et quant à la valeur résiduelle des voitures freine la demande des clients potentiels, les aides étatiques pour acquérir des voitures électriques ou hybrides semblent porter leurs fruits. Entre janvier 2018 et juin 2023, la part de ces voitures dans les nouvelles immatriculations augmente de 4% à 51%. En même temps, celle des voitures à moteur diesel chute de 51% à 15%.

Les chefs d'entreprise des ateliers mécaniques qui travaillent souvent comme sous-traitants de l'industrie semblent être moins optimistes que la branche automobile. Après une hausse de l'indicateur au 1^{er} trimestre 2023, ce dernier a diminué de nouveau au 2^e trimestre 2023. Par ailleurs, les patrons prévoient une nouvelle baisse au cours du 3^e trimestre.

2.3. Alimentation



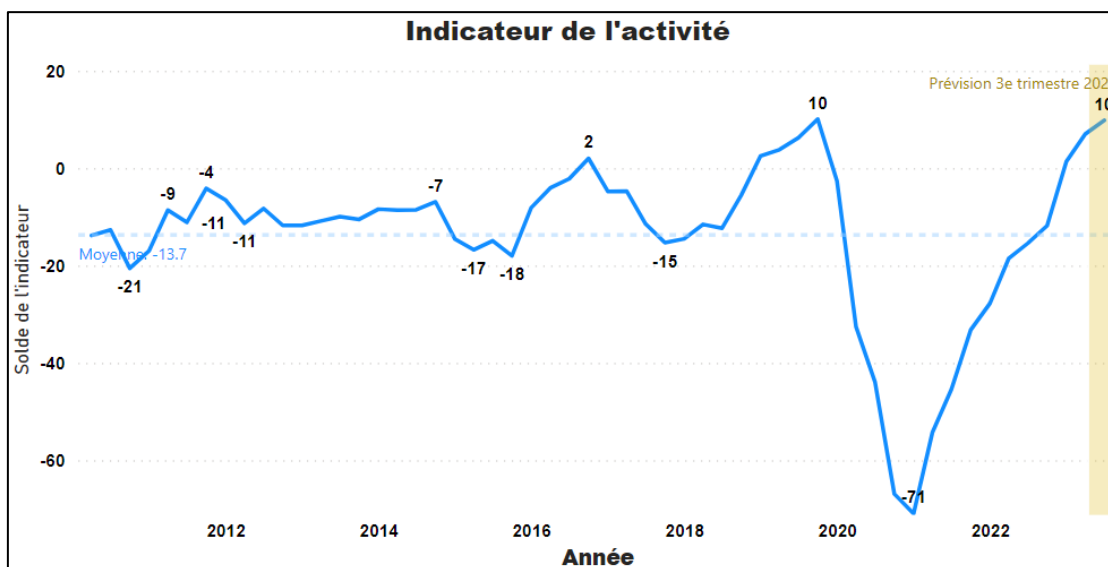
Graphique 9 : Historique et prévision de l'indicateur de l'activité du secteur de l'alimentation, 2007-2023

Après avoir atteint un pic au 2^e trimestre 2022, l'indicateur de l'activité du secteur de l'alimentation diminue de 22 points pour atteindre un niveau de 8 points au 2^e trimestre

2023. Compte tenu de l'environnement inflationniste, il est actuellement très difficile de faire des prévisions concernant la demande, notamment celle des ménages. Les résultats de l'enquête indiquent une stagnation de l'activité au 3^e trimestre 2023.

La guerre en Ukraine a entraîné des hausses importantes des coûts des matières premières (notamment de la viande) et de l'énergie consommée lors du processus de production. De surcroît, le secteur subit également la hausse des charges de personnel. Compte tenu de la flambée des coûts, 69% des entreprises de ce secteur ont dû répercuter du moins partiellement ces augmentations de frais sur leurs prix de vente au 2^e trimestre 2023, une décision qui risque cependant de donner lieu à une contraction de la demande.

2.4. Mode Santé Hygiène (MSH)

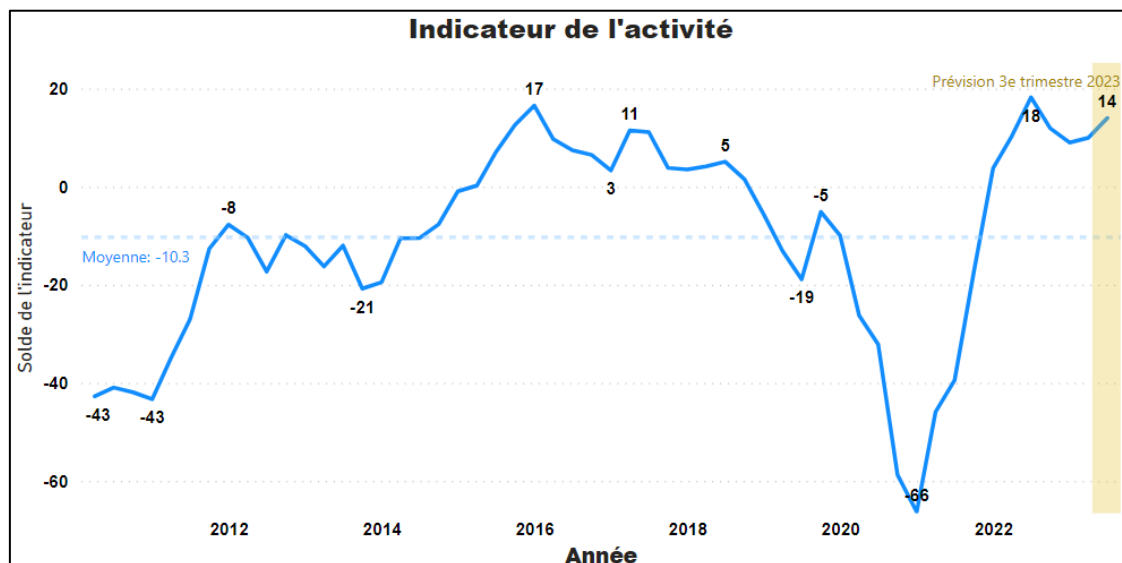


Graphique 10 : Historique et prévision de l'indicateur de l'activité du secteur de la Mode Santé Hygiène, 2007-2023

Après avoir atteint le creux de la vague de la crise sanitaire au 1^{er} trimestre 2021 avec un solde de -71 points, l'indicateur de l'activité grimpe à un niveau de 7 points au 2^e trimestre 2023. Ainsi, malgré toutes les incertitudes, le secteur de la MSH poursuivait jusqu'ici une relance en forme de « V ». En outre, les chefs d'entreprises prévoient une nouvelle hausse de 3 points au 3^e trimestre 2023. Si cette prévision se réalisait dans les faits, l'indicateur de l'activité de la MSH arriverait au même niveau qu'avant la crise sanitaire.

Notons cependant que les entreprises de ce groupe de métiers ont atteint une certaine fidélisation des clients. Malgré le fait que 52% des entreprises ont dû augmenter leurs prix de vente au cours du 2^e trimestre, une proportion plutôt restreinte déclare avoir perdu des clients suite à ces hausses.

2.5. Communication



Graphique 11 : Historique et prévision de l'indicateur de l'activité du secteur de la communication, 2007-2023

Le secteur de la communication qui regroupe les imprimeries, les ateliers graphiques, mais aussi les photographes et les techniciens du spectacle ne semblait jusqu'ici ne pas trop ressentir l'impact de la crise énergétique. En effet, l'indicateur de l'activité augmente de 84 points entre le 1^{er} trimestre 2021 (-66 points) et le 3^e trimestre 2022 (+18 points) pour se retrouver à son plus haut niveau depuis 2009. Or, depuis le 4^e trimestre 2022, il a changé de direction pour se situer au niveau de 9 points au 1^{er} trimestre 2023. Selon les résultats de l'enquête, les chefs d'entreprise ont indiqué que l'activité est stable au 2^e trimestre et ils prévoient une hausse de l'indicateur au 3^e trimestre 2023. Il apparaît que les entreprises de ce secteur semblent garder la tête hors de l'eau malgré une réduction notable des dépenses de publicité de la part des clients professionnels et un récent changement de législation (loi déchets) modifiant les modalités de distribution des courriers publicitaires dans les boîtes à lettres.

La Chambre des Métiers réalise tous les trois mois une enquête conjoncturelle auprès de ses ressortissants.

Les résultats de la présente enquête de conjoncture se basent sur près de 1.100 réponses d'entreprises artisanales représentant près de 30.500 emplois ce qui équivaut à un taux de représentativité de 41% des entreprises contactées.

En tant que chambre professionnelle, la Chambre des Métiers représente l'ensemble des entreprises de l'Artisanat, à savoir celles de l'alimentation, de la « mode, santé, hygiène », de la mécanique, de la construction et de la « communication, multimédia, art et autres activités ».